

Mot de la directrice



Holà! Une autre année de terminée, toujours avec la même satisfaction. C'est en préparant l'assemblée générale et en rédigeant le rapport annuel que l'on prend rapidement conscience de l'ampleur du travail effectué pour une seule année. Voilà de quoi être fiers. Et que dire de la belle équipe derrière tout ça!

Et bien... Si ce n'est qu'elle changera encore! Effectivement, Marie-Andrée Pichette, notre agente de communication et de gestion embauchée en janvier 2012 nous a quitté au début avril pour suivre la carrière politique du député de Bonaventure. Geneviève Lemoyne, chargée de projet au CREGÎM depuis janvier 2012 s'est donc appropriée ce poste, avec brio doit-on dire.

Toutefois, depuis la semaine dernière, elle occupe un poste de direction, soit celui du Comité ZIP Baie des Chaleurs. « *Un beau gain pour la région mais une autre grande perte pour le CREGÎM* » Bravo les filles! Vous méritez ce qui vous arrive! Bonne chance dans vos nouvelles fonctions. Geneviève restera d'ailleurs à mi-temps au CREGÎM, le temps de se réorganiser.

Ceci étant dit, le CREGÎM a toujours besoin d'un agent de communication et de gestion. C'est pourquoi je vous invite, si ce n'est déjà fait, à prendre connaissance de l'offre d'emploi incluse dans ce bulletin, à y postuler ou à la faire circuler. Merci de nous aider.

En ce début d'année 2012-2013, quatre grands dossiers nous préoccupent; la cimenterie de Port-Daniel, le développement des hydrocarbures avec Pétrolia, l'alumine avec Orbite et les ÉES (études environnementales stratégiques) liées au forage en mer. En plus de garder l'œil ouvert, notre équipe dirige également certains projets dont « Par notre PROPRE énergie », une continuité des « Rendez-vous de l'énergie » visant à diminuer notre dépendance au pétrole. Nous tenterons de vous garder informés via les prochains Écogîm, du déroulement des divers projets en cours.

Bon été à tous!

Caroline Duchesne

Dans ce numéro :

<i>Champignons contre l'érosion</i>	2
<i>Aide financière disponible</i>	2
<i>CREGÎM en 2.0</i>	3
<i>Tétrapak sensibilise</i>	3
<i>Efficacité énergétique Scotia</i>	3
<i>Adhésion au CREGÎM</i>	3
<i>Plus de chaleur et de pluie</i>	4
<i>Fin aux pesticides esthétiques</i>	4
<i>Projet de loi C-38</i>	4
<i>Produits de la mer biologiques</i>	7
<i>Les Biotrousses de la Biosphère</i>	8
<i>Pelouse de mer et CO₂</i>	8
<i>Traitement des déchets aux Îles</i>	8
<i>Site Internet : algues bleu-vert</i>	9
<i>GES et véhicules électriques</i>	9
<i>Engagés, un site d'emplois</i>	10
<i>Recyclage de cigarettes</i>	10
<i>PACC-2020 du Québec</i>	10
<i>Changez d'air !</i>	11
<i>Entre C-38 et Rio+20</i>	11
<i>Offre d'emploi au CREGÎM</i>	13

À venir...

14 août, 19h30 : Les soirées causeries de la pointe Tracadigash – La Pointe-au-Maquereau : un joyau écologique

Nos coordonnées

106-A Port-Royal, bureau 103
 Bonaventure (Qc) G0C 1E0
 Tél. : 418 534-4498
 Sans frais : 1 877 534-4498
cregim@globetrotter.net
cregim.org

Une étude sur les champignons pour tenter de freiner l'érosion des berges aux Îles-de-la-Madeleine

Alice Roy-Bolduc, étudiante à la maîtrise en sciences biologique à l'Université de Montréal, effectue présentement ses recherches sur les champignons qui vivent en symbiose avec l'ammophile à ligule courte. En effet, les champignons mycorhiziens, qui ont un aspect filamenteux, vivent au niveau des racines des plantes et leur permettent de se développer et de croître. Le pari qu'on fait dans cette étude, c'est qu'en trouvant la meilleure combinaison champignons mycorhiziens-ammophile, on pourrait aider cette dernière dans son rôle de stabilisation des berges.



Chercheurs et bénévoles madelinots se livrent à une plantation d'ammophiles, qui s'enracinent dans les dunes. (Photo: Alice Roy-Bolduc)

En effet, il est déjà reconnu que les plantes, à l'aide de leurs racines, retiennent le sol sous elles, contrant ainsi l'effet de l'eau qui s'écoule. Plus le système racinaire est fort et développé, mieux la plante peut jouer ce rôle. Celles-ci seront malheureusement toujours vulnérables aux grosses tempêtes comme celles que nous connaissons depuis quelques années, mais elles permettent quand même de renforcer le sol de manière plus efficace que le remblaiement.

Attention Fragiles et le Campus des Îles du Cégep de la Gaspésie et des Îles participent également à cette étude. Dès cet été, ils effectueront des plantations tout en inoculant des champignons mycorhiziens sur ces nouveaux végétaux.

Aide financière disponible pour les entreprises d'économie sociale



Vous êtes une entreprise d'économie sociale, un organisme de formation et d'insertion ou un groupe d'action communautaire en environnement et avez en tête un projet de réduction, de réemploi ou de recyclage des matières résiduelles?

Bonne nouvelle! Dans le cadre de son programme Économie sociale et mobilisation des collectivités, RECYC-QUÉBEC souhaite vous appuyer dans la réalisation de projet structurant. Vous pourriez ainsi recevoir une aide financière couvrant jusqu'à **50 % des dépenses admissibles** et jusqu'à concurrence des montants maximums établis dans le cadre du programme.

Vous aimeriez nous faire part de votre projet? Contactez-nous par téléphone au 1 866 523-8290, poste 3247 ou par [courriel](#).

Ce programme est doté d'une enveloppe budgétaire totale de 11 M\$ d'ici 2015.

Cliquez [ici](#) pour faire une demande et pour connaître tous les détails du programme.

Votre Conseil régional de l'environnement en 2.0!



Votre Conseil régional de l'environnement est maintenant sur les réseaux sociaux. À l'ère des communications, il nous semblait important, en tant qu'organisme de sensibilisation, d'utiliser ces outils afin de diffuser les informations pertinentes en environnement.

Venez donc nous visiter sur nos pages [Facebook](#) et [Twitter](#).

Tetra Pak veut sensibiliser à la récupération

En s'associant à l'organisme [Québec'ERE](#), Tetra Pak veut promouvoir la récupération des cartons de jus et de lait consommés dans les écoles du Québec. En effet, les cartons multicouches sont très peu récupérés actuellement.

De ce partenariat sont nés une exposition, un programme d'engagement et un programme d'accompagnement reliés à la gestion des matières résiduelles, qui pourront être présentés non seulement aux élèves, mais également aux enseignants et à l'ensemble du personnel des écoles impliquées.

Efficacité énergétique : la banque Scotia lance un calculateur en ligne



La Banque Scotia a lancé un [calculateur en ligne](#) qui permet aux usagers d'évaluer le coût de leur consommation d'énergie résidentielle et d'identifier des façons de réaliser des économies. Cet outil donne également une estimation des coûts reliés à ces améliorations, de même que la période de rentabilisation et les

économies potentielles. Afin de faciliter la prise de décision, les recommandations les plus simples et les plus rentables sont également placées au sommet de la liste.

Il est temps de renouveler votre adhésion au CREGÎM

Le Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) a entamé sa campagne d'adhésion des membres pour l'année financière 2012-2013.

Le CREGÎM a pour mission d'informer et de sensibiliser les décideurs, les leaders et la population de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine aux enjeux de développement durable et de protection de l'environnement en misant sur la concertation et la représentation des acteurs régionaux et en agissant à titre d'organisme ressource pour le milieu.

Plus de chaleur, plus de pluie

Ce qui était soupçonné depuis quelques temps a maintenant été confirmé : si la Terre se réchauffe, il y a davantage d'évaporation au-dessus des océans, ce qui entraîne davantage de pluie. En effet, bien que des vérifications doivent être effectuées, une augmentation de 4 % a été observée au cours des 50 dernières années.



Si ceci ne semble pas beaucoup, il ne faut pas sous-estimer les effets qui en découleront : une augmentation des chutes de neige entraînera, au printemps, un débordement des ruisseaux, rivières et lacs, avec toutes les conséquences que ceci peut apporter. Cette évaporation a également un effet sur les masses d'eau elles-mêmes : les océans deviennent plus salés, alors que les lacs et rivières le deviennent moins.

Pour mettre fin à l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques

Saviez-vous que plusieurs pesticides que l'Ontario et la Nouvelle-Écosse sont interdits en raison du principe de précaution sont toujours permis au Québec? En 2003, le Québec était la première province canadienne à encadrer l'utilisation de pesticides pour les pelouses. Toutefois, il a été devancé par d'autres provinces en matière de réglementation de pesticides utilisés à des fins esthétiques.

Joignez-vous à [Équiterre](#), la Fondation [David Suzuki](#) et [Nature Québec](#) afin de demander que le Québec reprenne son rôle de chef de file dans ce domaine dans le cadre de la révision du Code de gestion des pesticides et [signez cette pétition!](#)

Pour avoir plus d'informations, consultez le [communiqué de presse](#) émis par les trois organisations.

Le projet de loi C-38 et l'environnement

Le gouvernement Harper a récemment adopté une loi qui aura des conséquences sur plusieurs autres. L'environnement est l'un des secteurs touchés par ce projet de loi. Le [Parti vert du Canada](#) a fait un résumé des changements qui seront apportés avec cette loi.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

Les impacts sur l'environnement se limiteront aux impacts sur les poissons, les espèces aquatiques protégées par la *Loi sur les espèces en péril* et les oiseaux migrateurs. Une vue plus large des impacts se limitera aux terres fédérales, aux peuples autochtones et aux changements à l'environnement « directement liés ou nécessairement accessoires » à l'approbation de l'autorité fédérale.

Agence canadienne d'évaluation environnementale

L'Agence aura 45 jours suivant la réception d'une demande pour décider si une évaluation est requise. Les évaluations environnementales ne seront plus obligatoires pour les projets financés en partie par le fédéral. Le ministre jouira d'un vaste pouvoir discrétionnaire pour approuver les projets. Les nouvelles règles de « substitution » permettront à Ottawa de se décharger des évaluations environnementales en les reléguant aux provinces; les études « exhaustives » seront éliminées. Le Cabinet aura un droit de veto sur toutes les décisions. Un article rétroactif s'appliquera à tous les projets en cours depuis juillet 2010.



Loi canadienne sur la protection de l'environnement

La limite d'un an imposée à l'heure actuelle aux permis accordés pour l'immersion en mer de déchets et autres matières pourra dorénavant être renouvelée quatre fois. Les limites de trois et cinq ans destinées à protéger les espèces en péril des préjudices causés par l'industrie seront éliminées.

Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto

Cette loi, qui oblige le gouvernement à rendre des comptes sur ses politiques en matière de changements climatiques et à divulguer leurs résultats, sera abrogée.

Loi sur les pêches

Les dispositions portant sur l'habitat des poissons seront modifiées de manière à protéger uniquement les poissons « importants pour le commerce, les Autochtones ou la pêche récréative », quoique même ces habitats seront moins bien protégés qu'avant. En effet, l'incitatif créé par ces nouvelles dispositions risque d'entraîner le drainage d'un lac et la mort subséquente de toutes les espèces de poissons qui l'habitent, à défaut d'être une pêcherie, pour créer un puits sec et le remplir de résidus miniers.

Loi sur la protection des eaux navigables

Les pipelines et les lignes électriques seront exemptés des dispositions de cette loi. En outre, l'Office national de l'énergie absorbera la *Loi sur la protection des eaux navigables* chaque fois qu'un pipeline traversera des eaux navigables. Enfin, la *Loi* sera modifiée pour dire qu'un pipeline ne constitue pas un « ouvrage » au sens de cette loi.

Loi sur l'Office national de l'énergie

Les études de l'ONE ne pourront plus dépasser deux ans et ses décisions pourront être infirmées par le Cabinet, y compris celles qui résulteront de l'examen approfondi mené par le présent projet de pipeline Northern Gateway.

Loi sur les espèces en péril

Cette loi sera modifiée de manière à exempter l'Office national de l'énergie d'avoir à imposer des conditions visant à protéger une espèce sauvage ou son habitat essentiel dans le cadre des projets qu'il approuve. En outre, les sociétés ne seront plus tenues de renouveler leurs permis pour les projets qui menacent un habitat essentiel.

Loi sur l'Agence Parcs Canada

Les exigences relatives aux déclarations sont réduites, y compris celles portant sur le rapport annuel. Sur près de 3 000 travailleuses et travailleurs employés par Parcs Canada, 638 perdront leur emploi. Enfin, la surveillance environnementale et la restauration écologique de la réserve du parc national du Canada des Îles-Gulf seront éliminées.

Loi sur les opérations pétrolières au Canada

Cette loi sera modifiée de manière à exempter les pipelines de la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Loi sur le cabotage

Cette loi sera modifiée de manière à promouvoir la prospection sismique en vue d'accroître le forage en mer.

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires

Les évaluations environnementales seront désormais réalisées sous l'égide de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire, qui est un organisme d'attribution des permis et non un organisme d'évaluation, créant ainsi un conflit d'intérêt intrinsèque.

Loi sur les semences du Canada

Cette loi sera entièrement remaniée de manière à transférer l'inspection des cultures des inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à des « fournisseurs de services autorisés » du secteur privé.

Agriculture

En vertu de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies*, les surfaces pastorales publiques servaient de pâturages collectifs gérés par le gouvernement fédéral, assortis de baux de pâturage, pour permettre aux fermiers de consacrer leurs bonnes terres à l'agriculture et non au bétail. Le projet de loi C-38 mettra fin à cette pratique. En outre, le Centre pour la défense des végétaux situé à Sidney, Colombie-Britannique, -- une importante station de quarantaine et de contrôle virologique sur les espèces de plantes stratégiquement située aux abords de la mer des Salish, qui agit comme barrière pour protéger les principales régions agricoles -- sera déménagé au cœur des industries fruitières et vinicoles de la province.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

La TRNEE réunit des chefs de file de l'industrie, des écologistes, des représentants des Premières nations, des intervenants de la société civile et des décideurs dont le rôle consiste à fournir des analyses et des conseils impartiaux sur les différentes politiques fédérales. Son abolition créera un vide politique par rapport au développement économique du Canada.

Nouvel assaut contre les groupes environnementaux

L'article portant sur les organismes de bienfaisance interdira désormais les dons qui pourraient entraîner une participation aux processus politiques publics. Le nouveau budget de 8 millions de dollars prévu pour harceler les organismes de bienfaisance est injustifié.

Programmes hydriques

Environnement Canada effectuera des compressions dans de nombreux programmes liés aux ressources hydriques alors que d'autres seront pratiquement éliminés, y compris certains programmes destinés à promouvoir ou à surveiller l'utilisation efficace de l'eau.

Enquête sur les eaux usées

L'Enquête sur l'eau potable et les eaux usées des municipalités créée en 1983, la seule étude nationale des habitudes de consommation de l'eau, sera éliminée.

Surveillance des effluents

Le budget de l'Étude de suivi des effets sur l'environnement d'environnement Canada, un outil scientifique qui permet de mesurer la qualité des rejets d'effluents, y compris ceux des mines et des fabriques de pâtes et papiers, subira une ponction de 20 pour cent.

Une norme pour les produits de la mer biologiques

Les poissons, fruits de mer et autres plantes aquatiques pourront désormais être certifiés biologiques grâce à la première norme canadienne récemment mise sur pied. Cette norme a pour objectif d'uniformiser les règles relatives à l'aquaculture biologique.

Pour être certifiés, les produits canadiens doivent provenir d'exploitations dont les modes de production respectent plusieurs exigences. Parmi celles-ci, on retrouve l'interdiction d'utiliser des antibiotiques, des herbicides et des OGM, et une restriction sévère quant à l'utilisation de parasitocides. Les pratiques relatives aux procédures et au matériel de nettoyage, au matériel d'alimentation et à la définition de la capacité porteuse sont également régies par la norme, afin de minimiser l'impact des déchets.

Les BioTrousse, vous connaissez?



Conçues par la [Biosphère](#) d'Environnement Canada et ses collaborateurs, les BioTrousse incitent les jeunes et les familles à explorer les milieux naturels, et ce en toutes saisons. À travers une série d'activités interactives en plein air, jeunes et moins jeunes découvrent la biodiversité et ce qu'ils peuvent faire pour en prendre soin.

De type Nature, Urbaine ou Aventure, la famille BioTrousse compte désormais une dizaine de guides **gratuits** et **bilingues** pour explorer la nature canadienne; découvrez-les sur le site <http://www.ec.gc.ca/biotrousse-biokits/default.asp?lang=Fr&n=C0269262-1>

La pelouse de mer : meilleure chance dans un prochain siècle

On entend souvent parler de l'importance des forêts pour emprisonner le CO₂. Mais qu'en est-il des herbiers marins?

Une récente étude publiée dans *nature Geoscience* révèle que ces plantes entreposent deux fois et demie plus de carbone par kilomètre carré que les forêts. Pourtant, depuis un siècle, 29 % des herbiers marins de la planète ont été détruits des suites de la pollution ou des changements climatiques, sans que l'on ne s'en préoccupe vraiment.



Innovation dans le traitement des matières résiduelles

La municipalité des Îles-de-la-Madeleine a reçu le prix Coup de cœur de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ), lors du gala *Célébrons le partenariat 2012* pour son projet sur la gestion intégrée des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine. La municipalité a partagé cet honneur avec le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), coordonnateur du projet, l'Université de Sherbrooke et l'entreprise PyroGenesis Canada inc. Le projet de recherche, en cours depuis deux ans, vise l'implantation dans l'archipel d'un système de biométhanisation couplé à un système de gazéification et vitrification au plasma.

Un site Internet afin de lutter contre la prolifération des algues bleu-vert!

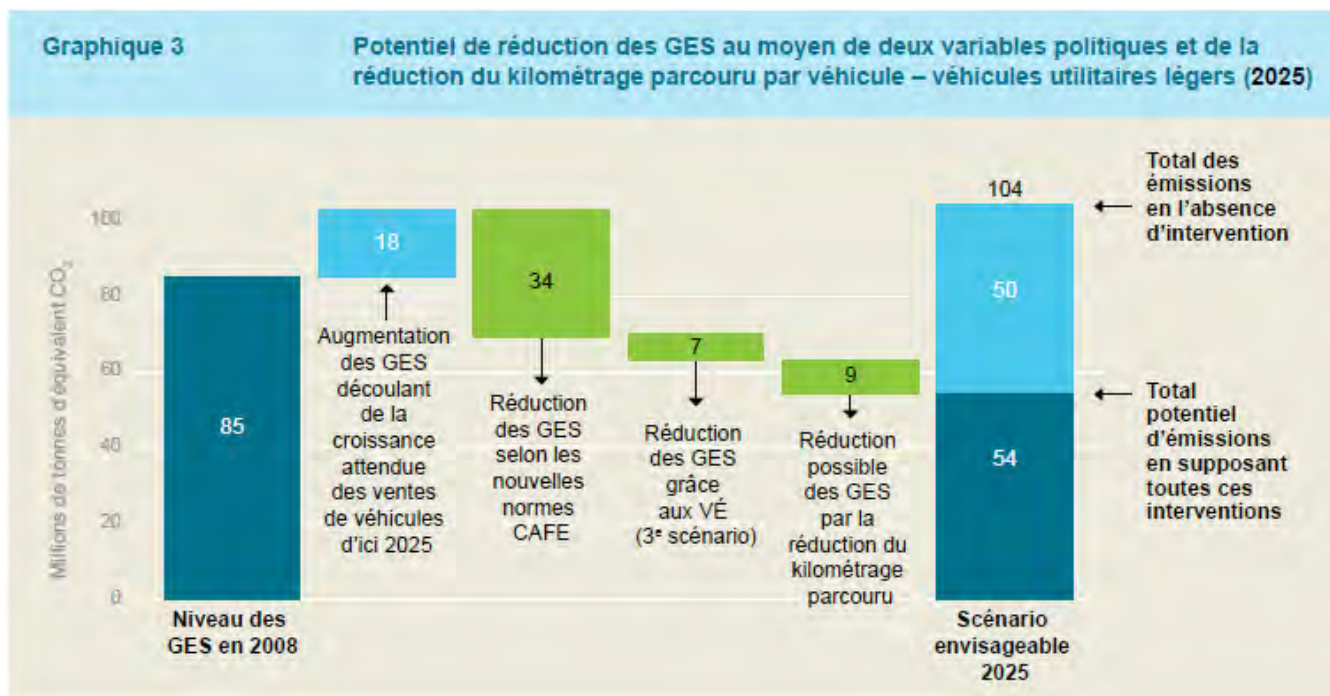


Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) invite la population régionale, et en particulier les riverains, à consulter le site Internet www.infoalguesbleuvert.com, qui rassemble de nombreuses informations d'intérêt afin de lutter efficacement contre la prolifération des algues bleu-vert.

Nous y retrouvons de l'information relative à la prévention, des conseils sur les végétaux à privilégier afin de revégétaliser sa bande riveraine ainsi qu'une liste exhaustive d'organismes pouvant apporter leur soutien dans la lutte contre les algues bleu-vert.

GES : la contribution des véhicules électriques

La [WWF](#) a analysé la contribution potentielle des véhicules hybrides et électriques à la réduction des gaz à effet de serre au Canada au cours de la prochaine décennie.



L'organisme souligne que le transport routier constitue le principal émetteur de gaz à effet de serre, alors qu'il était responsable de 19 % des émissions en 2009 et qu'il connaissait la plus importante croissance depuis 1990, avec une augmentation de 35 % des GES émis, tout juste derrière les sables bitumineux. Or, selon la WWF, deux stratégies s'imposent pour contrer cette situation : la réduction du kilométrage parcouru et la « décarbonisation » de la source d'énergie, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de véhicules électriques.

Développement durable : un nouveau site d'emplois spécialisés souligne le 1^e anniversaire du #mardiDD

L'entreprise Hubrid, instigatrice du mouvement #mardiDD sur Twitter, lance [Engagés](#), un portail de recherche d'emplois consacré au développement durable et à l'économie sociale. L'objectif de ce nouveau site est de promouvoir et de démocratiser les valeurs associées au développement durable ainsi qu'à l'économie sociale, tant auprès des travailleurs que des employeurs québécois.

Un premier programme de recyclage de cigarettes



Un programme national vient d'être lancé afin de collecter et recycler les déchets de cigarettes. Ce nouveau programme, mis en place par [TerraCycle Canada](#), une entreprise spécialisée dans le recyclage de déchets difficilement recyclables, permet de collecter gratuitement les mégots, la feuille

intérieure en aluminium de même que les emballages de plastique recouvrant les paquets de cigarette : ils seront ainsi détournés des sites d'enfouissement et transformés en palettes à usage industriel. La partie organique du mégot, soit le papier et les restes de tabac, sera quant à elle compostée.

Les participants du programme ont la possibilité d'imprimer une étiquette préaffranchie, qui leur permet d'expédier gratuitement la « matière » à TerraCycle. Pour chaque colis acheminé, l'expéditeur accumule des points TerraCycle qu'il peut par la suite échanger contre des cadeaux solidaires ou encore les convertir en des dons qui seront remis à un OBNL de son choix.

Changements climatiques : Québec dévoile son nouveau plan d'action

Le gouvernement québécois a présenté en juin dernier son plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques ([PACC 2020](#)), dont les mesures s'articulent surtout autour des transports. Celui-ci vise une réduction des émissions de gaz à effets de serre de 20 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020. Pour ce faire, le plan s'arrime autour de 30 priorités d'action, notamment dans les domaines des transports durables, de l'aménagement du territoire et de l'énergie.



Lancement du programme « Changez d'air » : une bonne nouvelle pour la santé publique



Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement ([RNCREQ](#)) est heureux d'apprendre la mise en place d'un nouveau programme visant le retrait des vieux appareils de chauffage au bois polluants ou leur remplacement par des appareils certifiés. Administré par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le programme « [Changez d'air](#) » sera accessible à toutes les régions, alors que, jusqu'à présent, seule Montréal bénéficiait d'un tel incitatif.

Entre C-38 et Rio+20, il faut à tout prix défendre les intérêts supérieurs du Québec

Lettre adressée au Premier ministre du Québec, M. Jean Charest
par Monique Laberge, présidente du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Monsieur le Premier ministre,

Depuis plusieurs mois, les citoyens québécois assistent impuissants à un désengagement planifié et sans retenue du gouvernement fédéral à l'égard de la protection de l'environnement. Ils sont par conséquent fort inquiets des impacts environnementaux, sociaux et économiques qui découleront de cette stratégie à courte vue.

Comme vous le savez, le projet de loi fédéral sur le budget 2012 (C-38) aura pour effet d'affaiblir plusieurs lois canadiennes en matière de protection, d'évaluation et d'acquisition de connaissances en l'environnement, en plus de limiter la capacité des citoyens et des organisations, dont la nôtre, de participer aux processus de consultation et d'évaluation des projets.

Vingt ans après Rio

Lors de la première conférence de Rio en 1992, vous avez vous-même participé, à titre de ministre fédéral de l'environnement, aux efforts de la communauté internationale en faveur du rapprochement entre développement économique et protection de l'environnement. Vingt ans plus tard, malgré des avancées notables, les objectifs sont malheureusement loin d'être atteints, tel qu'en témoigne « Geo-5 », le dernier bilan quinquennal de l'état de la planète du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Pour les auteurs, « *Alors que les pressions humaines sur le système terrestre s'accroissent, plusieurs seuls critiques [...] sont sur le point d'être atteints ou ont été dépassés.* » Ils estiment donc que « *des changements abrupts et peut-être irréversibles dans les fonctions de la planète nécessaires à la vie sont susceptibles de se produire en ayant des conséquences néfastes importantes pour le bien-être humain* ».

Vous en conviendrez, ce triste bilan appelle à un resserrement des mesures de protection de l'environnement, et non l'inverse. Or, avec une stratégie de développement axée uniquement sur les intérêts économiques à court terme, Ottawa prépare des lendemains difficiles aux Canadiens et Canadiennes. Nos riches écosystèmes ne pourront plus soutenir adéquatement ce développement aveugle alors que les dommages pour l'environnement coûtent très cher à long terme. Ces derniers jours, le déversement de pétrole dans la rivière Red Deer en Alberta nous rappelle à quel point il est légitime de s'inquiéter.

Une opportunité pour le Québec

De toute évidence, les modifications législatives proposées dans le projet de loi C-38 auront des incidences fâcheuses à moyen et long terme sur le Québec. Elles risquent même de faire reculer le Québec, en compromettant les avancées notables qui ont été faites chez nous en matière de protection de l'environnement au cours des dernières années, notamment dans la lutte contre les changements climatiques. Vous avez donc la responsabilité, monsieur le Premier ministre, de déployer tous les moyens à votre disposition pour faire obstacle à l'adoption de ce projet.

En cas d'échec, j'invite le gouvernement du Québec à planifier un vaste chantier visant à récupérer les champs de compétences qui seront alors négligés ou abandonnés par le fédéral, ou à intégrer dans son cadre légal de nouvelles dispositions pour compenser ces pertes. Il pourrait notamment remettre sur pied la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie, qui, de 1988 à 1997, avait jeté les bases d'une réflexion approfondie sur les possibilités de développement durable dans différents domaines comme l'agriculture, l'industrie, la forêt et le tourisme. Elle pourrait en outre conseiller le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre de la loi sur le développement durable.

Votre second séjour au Brésil, dans le cadre de Rio+20, est d'ailleurs l'occasion de démontrer que l'implication du Québec en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement n'a réellement pas de frontières.

Monique Laberge, présidente du RNCREQ

OFFRE D'EMPLOI

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) est à la recherche d'une personne pour assumer les fonctions de :

Agent de communication et de gestion

Fonctions :

Sous la supervision de la direction générale, la personne recherchée devra être en mesure de :

- Assurer et orienter les communications de l'organisme et des divers projets; développer et/ou utiliser divers outils destinés à la sensibilisation et à l'information, utilisation des divers médias d'information (articles, communiqués, entrevues), rédaction et diffusion du bulletin de l'organisme, mise à jour du site web, etc.;
- Assurer la gestion partielle de l'organisation; service à la clientèle, base de données, adhésion des membres, procès-verbaux, mise en page de rapports divers, logistique liée aux rencontres et aux activités, gestion du centre de documentation;
- Se voir confier à l'occasion, la responsabilité et la gestion d'un projet; coordonner l'ensemble des activités d'un projet identifié, généralement lié à la sensibilisation, l'information, l'éducation.
- Participer à la vie active de l'organisation (comité de travail, représentation de l'organisme, AGA, rencontre d'équipe);
- Tendre à développer et à maintenir un certain niveau de connaissances des divers enjeux environnementaux afin de demeurer une référence en environnement sur l'ensemble du territoire.

Exigences:

- Formation en communication et en gestion, ou une expérience pertinente équivalente.
- Intérêt marqué pour la cause environnementale régionale.
- La syntaxe, l'orthographe et la mise en page d'un document doivent être d'excellente qualité.
- Excellentes habiletés de communication orale et écrite.
- Autonomie, sens de l'organisation et de l'initiative, polyvalence et entregent.
- Connaissance en informatique (Word, Excel, Power Point, etc.).
- Connaissance de l'anglais serait un atout.

Salaire : Selon politique salariale, échelon de départ déterminé selon compétences et expériences

Temps plein : 35 heures / semaine, lundi au vendredi, 10 ou 12 mois annuellement, selon entente

Lieu de travail : Bonaventure

Début d'emploi : 23 juillet 2012

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 15 juillet 2012 à l'adresse suivante :

CREGÎM, 106-A av. Port-Royal, bureau 103, Bonaventure (Québec), G0C 1E0 ou au caroline.cregim@globetrotter.net